

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite Mayot Vincent, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Martin Grégoire, Alègre Carlos, Besset Grégory,

Absents excusés : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Lebailly Laurence, pouvoir à Caule Suzanne, Richon Isabelle, pouvoir à Moreau Catherine, Delattre Nicolas, pouvoir à Rouby Gérard, Auternaud Audrey, pouvoir à Peyrache Agnès, Plenet Jaouen, Boyer Anne.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 22 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 6 **Votants** : 20

D2024-026 – Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget principal

Entendu la présentation par la première adjointe, adjointe déléguée aux finances,

Fonctionnement		
Dépenses	Nouvelles Prévisions	2 026 139.47
	Total du Budget	2 026 139.47
Recettes	Nouvelles Prévisions	1 552 170.00
	Résultat reporté	473 969.47
	Total du Budget	2 026 139.47
Investissement		
Dépenses	Restes à réaliser	200 000.00
	Nouvelles Prévisions	1 381 140.92
	Total du Budget	1 581 140.92
Recettes	Restes à réaliser	600 000.00
	Résultat reporté	182 407.92
	Affectation du résultat 2023	196 000.00
	Nouvelles Prévisions	602 733.00
	Total du Budget	1 581 140.92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vote le budget primitif 2024 du budget principal de la commune et arrête ainsi les comptes :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,